



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance régulière du conseil tenue le 8^e jour de mai 2023, **le règlement numéro 07-2023**, intitulé : **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 66 575 \$ pour la mise aux normes du réseau d'aqueduc Saint-Joseph.**

Que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement le 28 juin 2023 pour un montant maximal de 66 575 \$.

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, à l'hôtel de Ville situé au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, le 14 juillet 2023

Stéphanie Readman

Directrice générale adjointe, trésorière-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, directrice générale adjointe, greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 13 juillet 2023 et une deuxième pour insertion sur le site Internet de la Ville de Saint-Basile le 14 juillet 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^e jour de février 2023.

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe, trésorière-greffière